Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 16274
01 octobre 2025

Restreindre les règles relatives à la citoyenneté: cohésion sociale et droits humains en jeu

Proposition de résolution
déposée par Lord Michael GERMAN et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Certains États membres adoptent des exigences plus strictes à l'égard des personnes migrantes et des personnes bénéficiant d'une protection internationale souhaitant obtenir un permis de séjour de longue durée et la citoyenneté.

Les gouvernements mettent en œuvre des politiques visant à reprendre le contrôle des mouvements et des processus migratoires, y compris les voies d'accès à la citoyenneté. Ces voies sont souvent considérées comme trop permissives car elles permettraient à des personnes d'intégrer la communauté sans identification aux valeurs fondamentales de la société d'accueil qui soit nécessaire. Cette tendance est considérée par certain·es comme une menace pour la cohésion sociale et comme une modification du contrat fondamental entre l'État et son peuple.

Une question importante est de savoir si cette réponse politique est vraiment efficace et si elle s'inscrit dans une approche fondée sur les droits humains.

Les risques sont importants: ces politiques peuvent exclure des groupes entiers de candidat·es à la citoyenneté, même si ces personnes contribuent à la société; elles risquent de priver certaines personnes de droits déjà inscrits en droit international; elles risquent de conduire au refus de l'accès à la citoyenneté à des personnes, y compris des enfants, qui pourraient devenir apatrides.

Le droit souverain des États de réglementer l'accès à la citoyenneté n'est pas remis en cause. Mais fixer des conditions d'accès est fondamentalement différent de créer délibérément des obstacles à cet accès.

Il existe des préoccupations légitimes concernant la cohésion sociale et l'inclusion réussie de tous les membres de la société. Le Conseil de l'Europe est le forum approprié et naturel pour que ses États membres discutent de ces questions importantes. Pour ce faire, ils devraient s'appuyer sur ses normes et ses outils tels qu'établis, notamment: la Convention européenne sur la nationalité (STE n° 166); les recommandations du Comité des Ministres concernant la nationalité des enfants, qui visent à éviter et à réduire l'apatridie; les programmes de l'Organisation existant en matière d'inclusion et d'intégration.

L'Assemblée parlementaire devrait envisager des réponses appropriées fondées sur les droits humains qui soient compatibles avec les obligations existantes des États membres, garantissant ainsi que les travaux parlementaires s'appuient sur des informations pertinentes.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

GERMAN Michael, Royaume-Uni, ADLE
AKALIN Mehmet, Türkiye, ADLE
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
BRINTON Sal, Royaume-Uni, ADLE
BROWN Lyn, Royaume-Uni, SOC
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
CHAKRABARTI Shami, Royaume-Uni, SOC
ECCLES Cat, Royaume-Uni, SOC
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE
GETHINS Stephen, Royaume-Uni, ADLE
HONKONEN Petri, Finlande, ADLE
HUNT Ruth, Royaume-Uni, SOC
MacCLEARY James, Royaume-Uni, ADLE
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
OSBORNE Kate, Royaume-Uni, SOC
PERTEGHELLA Manuela, Royaume-Uni, ADLE
PLAVÁKOVÁ Lucia, République slovaque, ADLE
PREMIK Dean, Slovénie, ADLE
PULJAK Marijana, Croatie, ADLE
TOUHIG Don, Royaume-Uni, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts